

Le 21 novembre 2025

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **vingt-et-unième jour du mois de novembre de l'an deux mille VINGT-CINQ**.

SONT PRÉSENTS : Madame Thérèse McCutcheon, ainsi que Messieurs Brian Wharry, Andrew Phaneuf et Mario Cantin.

SONT ABSENTES : Mesdames Johanne Fradette et Marie-Josée Filteau;

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Berger, maire.

La directrice-générale et greffière-trésorière par intérim, Nancy Vanasse est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Jean-Pierre Berger, procède à l'ouverture de la séance, il est 13h10

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation aujourd'hui quelques heures avant la tenue de la séance.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, porteront exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour, le tout conformément à l'article 153 du Code Municipal.

25-11-143

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mario Cantin

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

25-11-144

3. Reporter la consultation publique du 22 novembre 2025 au 10 janvier 2026

ATTENDU QUE le processus d'adoption pour les règlements d'urbanisme doit comporter une consultation publique qui annoncent les modifications sur les règlements déposés;

ATTENDU QU'il y a de nouveaux élus au sein du conseil municipal et que ceux-ci souhaitent en prendre d'avantage connaissance;

ATTENDU QUE cette consultation est prévue pour samedi le 22 novembre 2025;

ATTENDU QUE les nouveaux conseillers désirent repousser cette consultation compte-tenu qu'ils sont en places depuis seulement le 10 novembre 2025;

Le vote est demandé : 2 conseillers votent pour la proposition de repousser la consultation/ 2 conseillers votent contre la proposition de rapporter la consultation

Le maire vote en faveur de reporter la consultation

Il est proposé par Andrew Phaneuf

Il est résolu

QUE le conseil reporte la consultation publique du 22 novembre 2025 au 10 janvier 2026 afin de bien comprendre toutes les modifications proposées par l'urbaniste dans la cadre de la refonte réglementaire.

QUE le conseil s'excuse auprès de ses citoyens des inconvénients que cela puisse leur procurer.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

25-11-145

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Mario Cantin, il est 13h40.

M. Jean-Pierre Berger
Maire

Mme. Nancy Vanasse .
Directrice-générale et
greffière-trésorière par
intérim